

L'adoption suit l'évolution de son cadre légal

Les droits de l'enfant changent, le nombre d'adoptions en Finistère évolue. Un lien avec les mesures décidées au niveau national.



Quelques membres du conseil d'administration

PHOTO : OUEST-FRANCE

Moins d'adoptions internationales, moins d'adhérents à l'association Enfance et familles d'adoption du Finistère (EFA). C'est l'une des hypothèses faite par la vice-présidente, Michèle Trévidic, dimanche, lors de l'assemblée générale tenue à Châteaulin : « **127 adhérents en 2017, 116 en 2018 et 83 en 2019. Nous n'avons pas encore une bonne lisibilité de l'adoption nationale mais cette diminution progressive est sans doute due à la chute du nombre des adoptions internationales.** »

L'EFA du Finistère est l'une des 92 associations départementales qui compose la fédération nationale soit quelque 6 000 familles adoptives et adoptés majeurs en 2018.

Après une stabilité relative du nombre de pupilles, pendant des années, le nombre d'enfants pupilles a beaucoup augmenté en 2019. Les demandes d'agrément, elles, ont diminué.

La mise en application de la loi du 16 mars 2016 relative à la protection de l'enfance pourrait être une explication. (Elle prévoit l'extension des cas de ré-adoptabilité aux enfants adoptés et admis en qualité de pupilles de l'État).

Les ateliers d'échanges et apéros de l'association départementale permettent aux adhérents de se retrouver. Un thème de réflexion est donné à chaque atelier, à partir d'un film, livre ou témoignage.

Il existe des ateliers plus spécifiques pour les parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants. Ce groupe se réunit à Gouesnou. Il y a eu deux réunions, qui ont réuni 22 personnes, en 2019.

Enfance et Familles d'Adoption du Finistère. 15, rue Gaston Planté, à BREST. 02 98 33 34 00. Mél : efa29@laposte.net. www.efa29.jimdofree.com